

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 avril 2024
Français
Original : anglais

**Lettres identiques datées du 19 avril 2024, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Le 13 avril, l'Iran et ses supplétifs ont mené une attaque sans précédent contre l'État d'Israël, sur plusieurs fronts, à l'aide de centaines de drones aériens, de missiles de croisière et de missiles balistiques. L'effort défensif important déployé par un certain nombre de pays dans la région a permis d'atténuer considérablement ce qui aurait sans aucun doute été une attaque dévastatrice. Un enfant de 7 ans a tout de même été grièvement blessé. Ces attaques constituent une violation flagrante de la souveraineté israélienne et du droit international, et représentent une menace importante pour la paix et la sécurité internationales. L'Iran a revendiqué l'attaque publiquement et a même menacé d'attaquer à nouveau Israël si ce dernier ripostait.

L'Iran est l'architecte de l'instabilité depuis des années. Il exploite toute une série de groupes qui sont chargés de déstabiliser la région pour son compte et de réaliser son ambition d'anéantir Israël.

Lors de l'attaque du 13 avril, l'Iran a commandé et synchronisé les attaques lancées contre Israël par plusieurs de ses supplétifs – le Hezbollah au Liban, les houthistes au Yémen et les milices chiites en Iraq. Cette stratégie plus large de l'Iran consistant à orchestrer les activités hostiles et illicites des groupes armés non étatiques qu'il parraine dans la région n'est pas nouvelle. De fait, les attaques lancées par l'Iran et ses supplétifs le 13 avril doivent être considérées non pas comme un événement isolé, mais plutôt comme la suite directe d'une série d'hostilités délibérées visant Israël.

Pendant l'attaque directe de l'Iran contre Israël, le Hezbollah a tiré 164 roquettes depuis le Liban. En agissant ainsi, et comme je l'ai dit dans les lettres que je vous ai adressées précédemment, le Hezbollah a démontré une fois de plus qu'il accordait plus d'importance aux intérêts de son protecteur iranien qu'à ceux du peuple libanais. Cette attaque du Hezbollah prouve également que la seule motivation qui sous-tend les actes de celui-ci est de servir ses commanditaires iraniens, et non pas de « soutenir la cause palestinienne », comme il le prétend.

Cette toute dernière attaque du Hezbollah, qui vient s'ajouter aux milliers de roquettes, de missiles antichars, de mortiers et de drones que l'organisation terroriste a tirés en direction d'Israël depuis le 8 octobre 2023, ainsi qu'aux nombreuses autres attaques auxquelles elle s'est livrée ces dernières années contre Israël, montre en outre que le Liban n'a pas la volonté ou les moyens de restreindre les activités hostiles du Hezbollah. L'Iran a soutenu les attaques que le Hezbollah a lancées contre Israël



depuis le 8 octobre et continue de le faire, notamment en accélérant la cadence de ses transferts d'armes à cette organisation terroriste (comme indiqué dans la lettre datée du 22 février 2024 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Ministre israélien des affaires étrangères).

Les attaques menées par le Hezbollah ainsi que le soutien apporté par l'Iran à cette organisation terroriste constituent une violation flagrante de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et montrent une fois de plus que cette résolution doit être appliquée pleinement. Je demande au Conseil de sécurité de condamner sans équivoque l'Iran et le Hezbollah pour les violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité et d'exiger que les attaques du Hezbollah cessent. Je demande également au Conseil de sécurité d'agir pour que le Hezbollah soit désigné comme une organisation terroriste.

Par ailleurs, les houthistes, sous la direction de l'Iran et dans le cadre de l'attaque du 13 avril, ont également lancé au moins huit drones d'attaque et d'autres projectiles en direction du territoire israélien, en violation flagrante de la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Comme je l'ai indiqué dans ma précédente correspondance adressée au Conseil de sécurité (lettre datée du 30 novembre 2023), il ne s'agit pas d'un événement ponctuel. L'Iran continue de violer le droit international, dont la résolution [2216 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, comme en témoigne la fourniture d'armes, notamment de missiles et de drones aériens, aux houthistes.

Je demande au Conseil de sécurité de condamner le régime iranien et les houthistes pour leurs violations récurrentes de la résolution [2216 \(2015\)](#) et de veiller à la pleine application de cette résolution.

Les milices chiites soutenues par l'Iran et opérant en Iraq ont elles aussi lancé des dizaines de drones d'attaque en direction du territoire israélien, parallèlement à l'attaque iranienne qui a frappé Israël le 13 avril. Les drones lancés par les milices chiites sont de fabrication iranienne et peuvent transporter des armes de destruction massive. Il s'agit là d'un autre signe manifeste de l'implication destructrice de l'Iran dans la région. La prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive n'est qu'un des moyens par lesquels l'Iran soutient ses supplétifs : le Hezbollah, les milices chiites et les houthistes. L'Iran agit ainsi en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution [1540 \(2004\)](#).

Israël demande au Conseil de sécurité de condamner les attaques menées contre Israël par les supplétifs de l'Iran et d'exiger qu'elles cessent immédiatement. Face à cette évolution dangereuse, je tiens à rappeler une fois encore qu'Israël se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour se défendre et défendre ses citoyens, conformément au droit international, contre les actes d'hostilité persistants de l'Iran, y compris les toutes dernières attaques sans précédent, illicites et malveillantes auxquelles se sont livrés l'Iran et ses supplétifs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur d'Israël
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Gilad **Erdan**